



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte nationale d'identité

Question au Gouvernement n° 1973

Texte de la question

## PAPIERS D'IDENTITÉ POUR LES FRANÇAIS NÉS À L'ÉTRANGER

M. le président. La parole est à Mme Annick Girardin, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Mme Annick Girardin. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre, car elle concerne la présomption d'usurpation de nationalité française que ce gouvernement fait désormais planer sur un grand nombre de nos concitoyens.

M. Michel Lefait. C'est scandaleux !

Mme Annick Girardin. Alors que le débat sur l'identité nationale vient de se clore dans l'embarras le plus total, offrant comme seule conclusion à des mois de défouloir xénophobe, mortifère pour la République,...

M. Jean-Marc Roubaud. C'est faux !

Mme Annick Girardin. ...la création d'une commission supplémentaire - encore une ! - (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC*), voilà que des centaines de milliers de Françaises et de Français sont aujourd'hui officiellement traités comme des sous-citoyens (*Protestations sur les bancs du groupe UMP - Applaudissements sur les bancs du groupe SRC*) qui, certes, seraient Français... mais pas aussi Français que les autres !

Nous faisons face ici à un problème majeur dont le président du groupe socialiste et radical, Jean-Marc Ayrault, a déjà saisi M. le Premier ministre par courrier. Nous attendons encore les actions concrètes et urgentes qui s'imposent.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, nous sommes très concernés par l'application de ce décret discriminatoire ("*C'est faux !*" sur *plusieurs bancs du groupe UMP*) qui fait d'un bon nombre de nos concitoyens des présumés usurpateurs de nationalité. Rien que ça !

M. Jean-Marc Roubaud. C'est faux !

Mme Annick Girardin. En effet, une part importante des habitants de notre archipel d'Amérique du Nord en seront victimes du fait qu'eux, ou leurs parents, sont nés au Canada voisin, le plus souvent pour des raisons médicales, lors d'une évacuation sanitaire. Je ne peux tolérer cette humiliation. C'est une atteinte à notre identité !

Et que dire des Français, de tous les territoires, qui ont choisi de servir ou de représenter la France à l'étranger ? Méritent-ils que leur choix ou leurs fonctions fassent de leurs enfants des sous-Français auxquels on demandera à chaque renouvellement de passeport ou de carte d'identité de fournir des documents qui, dans certains cas, n'existent plus ?

Personne sur ces bancs ne contredira le caractère scandaleux et discriminatoire de cette réglementation. Alors non, l'urgence n'est pas à la création d'une nouvelle mission !

Ma question est simple : comment le Gouvernement compte-t-il aujourd'hui rectifier le tir, pour ne plus infliger cette situation inacceptable à des centaines de milliers de nos compatriotes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

M. Bernard Roman. Pas de mensonges, pas de faux-fuyants, monsieur le ministre ! Dites la vérité !

M. le président. Monsieur Roman, je vous en prie !

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Madame la députée, je vous répondrai précisément, peut-être sur un ton un peu plus mesuré ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Vous avez raison sur un point : il existe encore, ici ou là, quelques tracasseries qui sont parfaitement inacceptables parce qu'elles sont souvent vécues comme des blessures, et parfois même comme des humiliations. Dès que j'en ai été informé, j'ai répondu à Serge Blisko.

J'ai adressé aux préfets, le 2 décembre, des instructions écrites pour que les règles soient assouplies. Il est vrai qu'il faut aller plus loin et mettre fin définitivement à ces errements. Pour cela, j'ai agi dans trois directions. Premièrement, j'ai donné, hier, de nouvelles instructions écrites très précises pour que, dès maintenant, il suffise à la personne qui se présente au guichet d'être titulaire d'une carte nationale d'identité plastifiée ou d'un passeport électronique pour obtenir le renouvellement, sauf s'il y a un doute sur l'authenticité de ces pièces. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. Jean-Marc Ayrault. Enfin !

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur*. Deuxièmement, j'ai demandé aux préfets de réunir les cadres et les agents de guichet pour leur transmettre personnellement ces nouvelles instructions.

Troisièmement, ces mesures seront gravées dans le marbre. Je saisisrai en effet le Conseil d'État dans les tout prochains jours pour qu'il prenne un décret les récapitulant. Il n'y aura donc plus de problème. L'égalité devant la loi sera respectée et, surtout, nous aurons une marque concrète du respect de nos concitoyens.

(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur** : [Mme Annick Girardin](#)

**Circonscription** : Saint-Pierre-et-Miquelon (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1973

**Rubrique** : Papiers d'identité

**Ministère interrogé** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 février 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 février 2010